

Conseil Municipal du 27 juin 2022

à 18h00

N°ordre 18
N° identifiant 2022-0126

Titre Convention de partenariat entre Grand Poitiers Communauté urbaine, la Ville de Poitiers, la Fédération départementale de la ligue de l'enseignement de la Vienne et la Mission locale d'insertion du Poitou (MLIP) - Services civiques - Année 2022

Rapporteur(s) M. Stéphane ALLOUCH
Date de la convocation 20/06/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ.
Convention de partenariat

Membres en exercice 0
Quorum 18

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants Mandataires

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : le rendu-compte, de la n° 1 à la n° 19, de la n° 21 à la n° 32, la n° 68, de la n° 33 à la n° 62, de la n° 64 à la n° 67.
Les délibérations n° 20 et 63 sont retirées.

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Cohésion sociale - Jeunesse - Vie associative
------------------	--

De longue date, la Ville de Poitiers s'implique dans la mise en œuvre d'une politique favorisant l'insertion socio-économique des personnes les plus en difficulté et en particulier des jeunes.

À ce titre, la Ville de Poitiers a décidé de s'engager dans le dispositif des « services civiques » afin d'offrir aux jeunes de Poitiers de nouveaux lieux d'expérimentation sociale, citoyenne et professionnelle. L'objectif de ce dispositif est de mobiliser la jeunesse au bénéfice de l'intérêt général et de lui permettre l'exercice et l'apprentissage d'une citoyenneté active au cours des missions de six à huit mois.

Dans le but d'optimiser l'accueil annuellement d'une quinzaine de jeunes en service civique, partagés suivant les projets de mission entre les services de la collectivité et de Grand Poitiers Communauté urbaine, la Ville de Poitiers souhaite s'associer à la Fédération départementale de la ligue de l'enseignement de la Vienne (agrée par l'État au titre du service civique) et la Mission locale d'insertion du Poitou (Mlip) sur la base d'une convention de partenariat.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention annexée, ainsi que tout document à intervenir sur le sujet**
- **d'imputer la dépense à l'article 6218 du budget Principal.**

POUR	0		Pour la Maire,
CONTRE	0		
Abstention	0		
Ne prend pas part au vote	0		

RESULTAT DU VOTE	
-------------------------	--

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	4.2
Nomenclature Préfecture	Personnel contractuel